

**PROCES VERBAL**  
**du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Florence PARDOENS, Elise CHIARLA, Claude VOGUET, Frédéric BERHAUT, Jacques ROUSSELIN, Pascal MONIOT, Michel DROUIN.

Sont représentés : Véronique KOLB par Yannick THOMAS, Christophe GIBRAT par Marie-Dominique CAUNOIS

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Clélia DESSAINT

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention de délégation eau/assainissement ;
- 2) Projet de parc éolien de MAREILLES et CIREY -LES-MAREILLES (52) ;
- 3) Secrétariat de mairie : création du circuit informatique, électrique et isolation du mur côté fenêtres ;
- 4) Ravalement des façades du 1 place du Tilleul,
- 5) Engagement des dépenses avant le vote du budget.

Points divers

- Point sur les travaux communaux,
- Elections européennes,
- Projet Age et Vie.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Elise CHIARLA** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

19h08 : arrivée de M. DROUIN

**2024001 – Compétence « Assainissement des eaux usées » : approbation et autorisation de signer la convention de délégation à conclure avec la communauté d'agglomération de Chaumont**

Au 1er janvier 2020, les compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées ont été intégralement transférées à la Communauté d'Agglomération de Chaumont

conformément aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015.

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), ce qui leur confère une autonomie financière propre. Leur financement repose sur l'instauration d'une redevance obligatoire conformément à l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin de répondre au transfert des compétences, des conventions de gestion, outil juridique disponible à l'époque, ont été signées entre la Commune et L'Agglomération de Chaumont.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit dans son article n° L5212-5 I 10° de nouvelles dispositions sur lesquelles de nouvelles conventions de « délégation » devront s'appuyer afin de définir et d'atteindre les objectifs en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures mais aussi les modalités de contrôle de la communauté envers la commune délégataire.

Des commissions géographiques sur le territoire de la communauté ont été organisées sur 3 dates en octobre 2023 et ont permis d'échanger sur les nouveaux éléments intégrés à cette nouvelle convention de délégation.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la signature de la convention de délégation.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article L5216-5 alinéa 13 définissant les nouvelles modalités de l'outil juridique proposé ;

Vu le projet de convention de délégation à conclure avec l'Agglomération de Chaumont ;

Considérant que la convention de délégation est proposée pour une durée de 3 ans ;

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet de convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées » entre la commune et la communauté ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble de ces conventions et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2024002 – Avis sur le projet de parc éolien de MAREILLES et CIREY -LES-MAREILLES (52)**

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de parc éolien de MAREILLES et CIREY -LES-MAREILLES (52), les communes riveraines sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** donne un avis favorable au projet éolien de MAREILLES et CIREY -LES-MAREILLES (52).

## **2024003 - Travaux de réaménagement du secrétariat de mairie**

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de réaménagement du secrétariat de mairie sont nécessaires considérant les nombreux problèmes de sauvegarde des données informatiques et de vétusté du système électrique. L'installation d'une baie informatique et la réfection du circuit électrique devraient palier à ces impératifs de protection des données.

Par ailleurs, depuis l'installation de la pompe à chaleur, la température n'est pas homogène dans le bureau. L'absence d'isolation du mur et du plafond côté fenêtre apporte du froid.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide des travaux de création d'un circuit informatique et électrique dont le coût prévisionnel s'élève à 7 000,00 € HT ;
- décide des travaux d'isolation du mur et du plafond côté fenêtres dont le coût prévisionnel s'élève à 10 000,00 € HT.

## **2024004 – Ravalement des façades de la salle communale au 1 place du Tilleul**

Madame le Maire informe l'assemblée que les façades de la salle communale située 1 place du Tilleul ont besoin d'une restauration globale.

En effet, les façades de la salle communale dénotent avec la rénovation des logements communaux, situés à proximité.

De plus, les anciens sanitaires de la salle communale ont été démolis et la façade nue est soumise aux intempéries. Il est donc nécessaire de refaire l'étanchéité afin de préserver la structure du bâtiment.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide du ravalement des façades de la salle communale dont le coût prévisionnel s'élève à 20 000,00 € HT ;
- décide de la reprise de l'étanchéité du bâtiment dont le coût prévisionnel s'élève à 4 000,00 € HT.

## 2024005 – Engagement des dépenses avant le vote du budget 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Elle précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2024 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal N-1.

Crédits ouvert N-1	1 121 500,00 €
Chapitre 16 déduit	28 000,00 €
Crédits exigibles	1 093 500,00 €
Quart des crédits	273 375,00 €

Les ouvertures de crédits concernées sont présentées sur le tableau suivant :

2041412	Subvention d'équipement versées aux communes membres : SDED52	60 000,00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	70 000,00 €
2117	Bois et forêts : plantations, ...	10 000,00 €
2131	Bâtiments publics : Création circuit électricité, informatique dans la mairie, ...	70 000,00 €
21578	Matériel et outillage de voirie : panneaux côte de Surmont....., ...	8 000,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers : création bureau du secrétariat, ...	28 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique : .....,	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations : , ....., ...	20 000,00 €
	<b>Total pour info</b>	<b>271 000,00 €</b>

## Points divers

**L'enquête publique pour déclasser l'EBC** (Espace Boisé Classé) est terminée. Le commissaire enquêteur a reçu quelques habitants de la commune pour des renseignements et trois personnes ont écrit dans le registre. Une lettre anonyme a été déposée dans la boîte aux lettres : celle-ci indiquait le désaccord d'une habitante pour les éoliennes. Le commissaire va transmettre son rapport. Les services de la Préfecture recevront prochainement le rapport du commissaire enquêteur. L'instruction du projet éolien pourra se poursuivre.

La commune recherche des **saisonniers pour la période du 13 mai au 12 juillet 2024.**

-----  
La parole est donnée à M. THOMAS, **point sur les bâtiments :**

**Immeuble 1 rue du château :**

La commune a accueilli les deux nouveaux locataires au 1 rue du château. Le troisième locataire doit emménager le 1<sup>er</sup> mars.

-----  
La parole est donnée à M. VIALLETEL, **point sur la voirie :**

☞ les agents ont commencé la taille des arbres : le broyeur est en service ;

☞ des travaux de renforcement de coteau ont été réalisés rue Lamartine. En effet, un riverain a alerté la commune car la roche sous sa clôture commençait à tomber et son terrain glissait. Le coteau s'est effrité dangereusement. L'entreprise BOUREAU a taillé la roche au maximum afin de sécuriser le coteau et l'entreprise HARAND a « projeté de la végétation ». Une sorte de résine végétale imprégnée de semences et d'engrais (fleurs, rosiers...). L'ensemble a une couleur verdâtre qui s'estompe au fil du temps.

Le même problème s'est présenté sur le flan de la colline entre Choignes et Chamarandes le long de la voie piétonne, où le terrain glisse avec le calcaire. Des saules ont dû être coupés en urgence car ils étaient mal enracinés, avec risque d'arrachage. Ces arbres risquaient de tomber et d'entraîner un glissement de terrain. Les souches ont été gardées et vont être gérées en trogne. De nouveaux plants vont être installés. L'entreprise HARAND a projeté sur une petite partie, à titre d'essai, sur ce flan, la même résine végétale gorgée de semences afin de redonner de la solidité à la colline et ainsi limiter de futurs glissements de terrain.

☞ Des travaux de voirie devront être prévus lors de la préparation du budget : la rue de la Fauconnière ainsi que la rue Saint Martin présentent des signes de vétusté avancée. Des devis sont en cours.

☞ les travaux de la partie haute la « côte de Surmont » vont être repris pour malfaçon suite aux intempéries, pris en garanti par l'entreprise (purges.. ). La partie basse devrait commencer fin mars début avril.

Petit rappel : la cote de Surmont, a une nouvelle signalisation : pour la partie basse, un sens unique de circulation en montant, et pour la partie haute, uniquement pour les riverains, les exploitants et l'entreprise BOUREAU. Trois sens interdits ont été mis en place.

La parole est donnée à M. MONIOT

Il a été interpellé par des habitants mécontents concernant **l'extinction des lumières à 21h00**. Il précise qu'il est, lui aussi, contre cette décision : « c'est beaucoup trop tôt. L'éclairage de Chaumont et d'autres villages reste allumé plus longtemps ».

Madame le Maire précise que, dans la conjoncture actuelle, où la recherche d'économie est de rigueur, les collectivités doivent montrer l'exemple. L'effort collectif est nécessaire.

-----  
La parole est donnée à M. BERHAUT :

Un entretien sera nécessaire au **verger pédagogique** à partir du mois de mars. Il faudrait passer le message sur le bulletin communal et sur Facebook afin que les habitants se mobilisent pour effectuer du désherbage, quelques plantations.

-----  
M. ROUSSELIN questionne sur le méthaniseur. Madame le Maire informe que la société NATURE ENERGY a obtenu son permis de construire accordé par la DDT signé par l'Etat (et non par le Maire). Une enquête publique est prévue du 11 mars au 24 avril 2024. Une réunion publique est prévue le 12 mars 2024 à la salle des fêtes aux Hautes Charrières à 18h30 avec les dirigeants et le commissaire enquêteur.

### **Dates à retenir**

**Elections européennes** : dimanche 9 juin 2024.

**Cérémonie du 8 mai :**

11h00 à Chamarandes,

11h30 à Choignes.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 22 février 2024

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD